

Informations aux porteurs de parts

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Siège social: 5, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 72. 925

(la «**société de gestion**»)

agissant en son propre nom et pour le compte de

CS Investment Funds 12

Fonds commun de placement

R.C.S. Luxembourg K671

(le «**fonds**»)

I. Nous informons les porteurs de parts du fonds que le conseil d'administration de la société de gestion (le «**conseil d'administration**») a décidé de modifier le chapitre 7 «Facteurs de risque» du prospectus du fonds (le «**prospectus**») afin d'intégrer une déclaration générale relative aux risques qui inclut les risques géopolitiques.

II. Nous informons en outre les porteurs de parts du fonds que le conseil d'administration a décidé de modifier le chapitre 9 «Frais et impôts» du prospectus, et plus particulièrement le point «ii. Frais», afin de clarifier le fait que tous les frais et dépenses occasionnés lors de la réalisation d'actifs ou autrement dans le cadre de la liquidation d'un compartiment devront être supportés par le compartiment concerné se trouvant en liquidation.

III. Nous informons en outre les porteurs de parts du fonds que le conseil d'administration a décidé de modifier le chapitre 12 «Durée, liquidation et regroupement» du prospectus afin d'y inclure un paragraphe supplémentaire intitulé «Dissolution d'un compartiment - Opérations de couverture de change» spécifiant les conditions dans lesquelles des opérations de change peuvent être utilisées dans le cadre de la dissolution d'un compartiment.

IV. Par la présente, nous informons les porteurs de parts du fonds que le conseil d'administration a décidé de modifier le chapitre 20 «Questions réglementaires et fiscales» afin de mettre à jour la déclaration réglementaire concernant la loi allemande sur l'imposition des investissements en cas de placements effectués par les compartiments du fonds dans les fonds de placement cibles.

Les porteurs de parts qui ne consentiraient pas à la modification mentionnée au point **III.** ci-dessus pourront procéder au rachat de leurs parts gratuitement jusqu'au 30 novembre 2022 à 13:00 HEEC.

Les porteurs de parts sont priés de noter qu'après l'entrée en vigueur des changements susvisés, le nouveau prospectus, le document d'information clé pour l'investisseur (DICI), les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que le règlement de gestion du fonds pourront être obtenus auprès du siège de la société de gestion conformément aux dispositions du prospectus.

Ces documents sont également disponibles sur www.credit-suisse.com.

Luxembourg, le 31 octobre 2022

Le conseil d'administration de la société de gestion, pour le compte du fonds